

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de Reims  
Commune de Prosnes

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026

### Commune de Prosnes

#### SEANCE DU 28 JANVIER 2022

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Date d'affichage : 07 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal 2020/2026, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Francis MUNIER, Maire.

**Présents** : AUBERT Rémy, DESPIC Cédric, DROUET Françoise, FLEURY Jean-Marie, GABRELLE Ludovic, L'HUILLIER Sylvie, MOUGNEAU Lionel, MUNIER Francis, NOURISSIER Fabrice, PICARD Sabrina

**Absent excusé** : KESENNE Baptiste représenté par Monsieur Fabrice NOURISSIER.

**Secrétaire** : Monsieur DESPIC Cédric.

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe le conseil municipal que la secrétaire de Mairie Madame Piccolo ne sera pas présente ce soir pour raison de santé.

Monsieur Gabrelle et Monsieur Nourissier demandent à Monsieur Le Maire pourquoi Madame Piccolo devrait être présente d'autant plus que depuis 6 ans la secrétaire de Mairie est présente qu'à la réunion annuelle du budget.

Monsieur Gabrelle indique que lors de la précédente réunion du conseil municipal du 19 novembre 2021, il avait été convenu de ne plus louer la salle de l'ancienne garderie, hors il a été surpris que cette salle a été louée dès le lendemain.

Monsieur Nourissier demande à prendre la parole car il ne souhaite pas, également, signer le registre, qu'il passe sans délai à Madame Drouet.

Monsieur Nourissier fait lecture du courrier (écrit affiché dans le registre de compte-rendu de séances du conseil municipal) à l'attention de monsieur le Maire résumant la demande déjà émise précédemment par 3 membres du conseil municipal au sujet des accusations que monsieur le Maire leurs avait formulé le 03 septembre 2021.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Nourissier qu'il ne donnera pas de réponse.

Suite à cette situation délicate, Monsieur le Maire décide d'ajourner la séance.

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions sur le compte rendu.

Pour la présence de Madame Piccolo, Monsieur le Maire répond que c'est à la demande du 1<sup>er</sup> adjoint. Ce que confirme ce dernier.

En effet, la présence de Madame Piccolo a été demandée par Monsieur Aubert pour la rédaction des délibérations mais aussi et surtout en tant que médiatrice sans rôle décisionnel dans les discussions pouvant émaner lors de la rédaction en particulier des questions diverses.

Concernant la remarque de Monsieur Gabrelle, Monsieur le Maire rappelle que la salle de l'ancienne garderie n'a jamais été louée. Monsieur Alexandre Appert-Collin a disposé de la salle à titre gracieux pour les services rendus à la commune. Ceci n'était qu'une pure coïncidence ne remettant pas en question la décision prise.

Concernant la lecture de Monsieur Nourissier, celle-ci n'est autre que le courrier envoyé en Mairie le 26 novembre 2021 et déjà lu le 19 novembre 2021 par la même personne.

Délibération adhésion RGPD

Ajournée

Délibération remboursement de frais engagés par Monsieur DESPIC

Ajournée

Délibération révision du loyer du logement communal au 19 rue de Montoisson

Ajournée

Délibération rattachement au collège de Verzy

Ajournée

Délibération création d'une commission "terrains LECOMTE"

Ajournée

Délibération acceptation de la subvention "fond de soutien aux investissements communaux"

Ajournée

Questions diverses

Etude projet éolien  
Retour sur la sécurité globale  
Aire de jeux  
Camions de pompier

Les questions diverses sont ajournées.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15.

Fait à PROSNES, le jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Francis MUNIER

